

Contact presse

Acta

Marie Sela-Paternelle

tél. 06 25 78 28 39

Mail : communication@acta.asso.fr

Le 5 janvier 2023,

Les instituts techniques agricoles qualifiés par le ministère en charge de l'agriculture pour une période de 5 ans (2023-2027)

Alors que s'ouvre la concertation nationale sur le pacte France Nation Verte et l'élaboration de la future loi d'orientation et d'avenir agricoles, la qualification des Instituts techniques agricoles (ITA) confirme la reconnaissance par l'État de l'utilité des travaux menés par les Instituts techniques, fédérés au sein du réseau Acta, au service de l'intérêt général.

Selon l'arrête du 22 décembre 2022, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 18 Instituts techniques agricoles et l'Acta, en tant que structure nationale de coordination, sont qualifiés pour une nouvelle période de 5 ans (2023-2027) ainsi que 15 Instituts techniques agro-industriels fédérés par l'Actia. Parmi eux, l'ITSAP-Institut de l'abeille est pour la première fois qualifié en tant qu'Institut technique agricole et 5 Instituts techniques bénéficient de la double qualification agricole et agro-Industrielle : Ceva - Centre d'études et de valorisation des algues, IFIP-institut du porc, IFPC - Institut français des productions cidricoles, IFV - Institut technique de la vigne et du vin, ITAB - Institut technique de l'agriculture et de l'alimentation biologiques. Ce processus fait suite à la signature du contrat d'objectifs 2022-2027 signé entre l'Acta et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire - définissant les grandes orientations stratégiques pour contribuer aux objectifs du programme national de développement agricole et rural ([PNDAR](#)) :

- Compétitivité des entreprises agricoles et bioéconomie
- Adaptation et atténuation du changement climatique
- Transition numérique des exploitations et des entreprises
- Transition agroécologique et biodiversité
- Santé globale (plantes, animaux, société, environnement) et bien-être des animaux

Une gouvernance professionnelle et une intégrité scientifique garanties

Gouverné par les représentants professionnels des différentes filières, chaque institut technique agricole, individuellement et collectivement, est engagé dans l'atteinte de ces grands objectifs et s'appuie sur un conseil scientifique indépendant dont le rôle est de garantir la pertinence et la qualité scientifique de ses travaux. *"Au niveau du réseau, il est important de s'appuyer sur le Conseil d'orientation scientifique et technique (COST) de l'Acta pour assurer une cohérence globale et compléter notre vision professionnelle par une approche scientifique"*

prospective“ souligne Anne-Claire Vial, présidente de l’Acta qui coprésidera avec Philippe Mauguin, PDG de l’Inrae, le 3^e Groupe de Travail “*Adaptation et transition face au changement climatique*“ du pacte France Nation Verte.

Après dix ans de présidence du COST Acta assuré par Christian Huyghe, directeur scientifique agriculture d’Inrae, Guy Richard, directeur de l’expertise scientifique collective de la prospective et des études à l’Inrae, assurera la présidence de cette instance en appui au conseil d’administration de l’Acta et accompagnera le réseau des Instituts techniques pour mieux appréhender les grands défis de demain.

Pour plus d’informations voir :

- la [réseau des instituts techniques agricoles](#)
- [le communiqué de presse de lancement de la concertation sur le Pacte et la loi d’orientation et d’avenir agricoles](#)
- l’arrêté du 22 décembre 2022 relatif à la qualification d’instituts techniques agricoles et à la qualification d’instituts techniques agro-industriels
- et l’arrêté du 22 décembre 2022 pour les structures nationales de coordination des instituts techniques agricoles et des instituts techniques agro-industriels (disponible en téléchargement)



Anne-Claire Vial, présidente de l’Acta - les instituts techniques agricoles



Jean-Paul Bordes, directeur général de l’Acta-les instituts techniques agricoles



Guy Richard, nouveau président du COST Acta, directeur de l’expertise scientifique collective de la prospective et des études à l’Inrae.

À propos de l’Acta

Acta - les instituts techniques agricoles anime et représente le réseau des 18 instituts techniques agricoles, outils professionnels de recherche appliquée et de transfert technologique pour valoriser leur savoir-faire unique en France et à l’international. Sa raison d’être est de connecter les hommes et les savoirs pour accélérer l’émergence de l’innovation et améliorer la compétitivité et la durabilité des filières agricoles, forestière et agro-industrielles, pour toutes les agricultures.

Suivez l’Acta sur : www.acta.asso.fr [@Acta_asso](#), www.acta.asso.fr/linkedin, [Chaine Acta Youtube](#)